

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, en qualité de Maire de la Commune et de doyen du Conseil Municipal.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul

Date de la convocation : le 18 mai 2020.

1) **Election du Maire** :

Candidat : HOYER Paul

Vote : Pour : 15 Blanc : 0 Abstention : 0

Monsieur HOYER Paul est élu Maire à l'unanimité.

2) **Election des Adjoints** :

Détermination du nombre d'adjoints : Monsieur le Maire propose d'élire quatre adjoints.

Vote : Pour : 15 Blanc : 0 Abstention : 0

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Election du premier adjoint** :

Candidate : DOUMENC CAUBERE Martine

Vote : Pour : 15 Blanc : 0 Abstention : 0

Madame DOUMENC CAUBERE Martine est élue à l'unanimité Adjointe déléguée aux finances (programmation budgétaire, financements, suivi des engagements, communication)

- **Election du second adjoint** :

Candidat : BORDEAU Enguerrand

Vote : Pour : 15 Blanc : 0 Abstention : 0

Monsieur BORDEAU Enguerrand est élu à l'unanimité Adjoint délégué à la culture et à la vie sociale (vie associative, manifestations festives et commémoratives, aides et accompagnement social)

- **Election du troisième adjoint** :

Candidat : CABALLERO Alain

Vote : Pour : 15 Blanc : 0 Abstention : 0

Monsieur CABALLERO Alain est élu à l'unanimité Adjoint délégué aux travaux et au patrimoine (maintenance des locaux, entretien courant, espaces verts et fleurissement, éclairage public)

- **Election du quatrième adjoint** :

Candidat : RODRIGO Jean, François

Vote : Pour : 15 Blanc : 0 Abstention : 0

Monsieur RODRIGO Jean-François est élu à l'unanimité Adjoint délégué à l'urbanisme et aux marchés publics (gestion des documents d'urbanisme, gestion de la voirie, sécurité et plan de sauvegarde)

Lecture de la charte de l' élu local par Monsieur le Maire.

3) Vote des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Indemnités de fonction au Maire :

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500.....	25,5
De 500 à 999	40,3 taux retenu
De 1000 à 3 499	51,6
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Indemnités de fonction aux Adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (*habitants*) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique (*en % de l'indice brut 1027*).

Moins de 500.....	9,9
De 500 à 999	10,7 taux retenu
De 1 000 à 3 499	19,8
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Absentions : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 10.7.

4) Désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal à Vocation Educative de Ferrières-Prayols :

Madame DE TAPIA Karine étant personnellement concernée par cette décision en sa qualité d'agent titulaire employé par le SIVE Ferrières-Prayols, quitte la séance et la salle.

Monsieur GRANIER Jean-Paul actuel Président du SIVE présente la fonction et les attributions de ce syndicat qui assure la gestion de l'école Ferrières-Prayols.

Pour assurer son fonctionnement, il convient de désigner quatre représentants de la commune, soit deux titulaires et deux suppléants, qui siégeront au SIVE. La procédure est identique pour la commune de Prayols et la présidence du SIVE se déroulera, en alternance sur toute la mandature, entre les deux communes, soit trois ans pour chacune des communes.

Se présentent en qualité de titulaires :

- Madame SURCIN Valérie,
- Monsieur HUBERT Jacques.

Se présentent en qualité de suppléants :

- Madame RIU Katia,
- Monsieur CASTROVIEJO Gilles.

Vote : Pour :14 Contre 0 Absentions : 0

Madame SURCIN Valérie et Monsieur HUBERT Jacques sont désignés délégués titulaires au SIVE à l'unanimité des membres présents.

Madame RIU Katia et Monsieur CASTROVIEJO Gilles sont désignés délégués suppléants au SIVE à l'unanimité des membres présents.

A l'issue de la désignation, Madame DE TAPIA Karine réintègre la salle et la séance du Conseil Municipal

5) **Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant la crise sanitaire liée au Coronavirus**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'octroyer une prime de 1 000 €, versée une seule fois, aux agents ayant assuré une continuité de service durant la crise sanitaire liée au COVID 19.

Madame RIU Katia soulève une objection contre les effets discriminatoires induits par le versement de cette prime à l'encontre des agents placés en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) durant le confinement du fait de leur état de santé ou de la nécessité de garder leurs enfants et qui ne pourront donc pas en bénéficier.

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal relatif à l'instauration de cette prime qui ne permet aucune attribution à des agents n'étant ni présents physiquement, ni placés en télétravail durant la crise sanitaire.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Absentions : 0

L'instauration d'une prime exceptionnelle de 1 000 € en direction des agents ayant assuré une continuité de service durant la crise sanitaire liée au COVID 19 est adoptée à l'unanimité.

6) **Questions et informations diverses :**

Jobs d'été : Pour pallier un surcroît de travail lié à la sortie du confinement, deux emplois saisonniers (jobs étudiants) ont été recrutés pour la période du 25 mai au 5 juin par décision du pouvoir exécutif (Maire et Adjoint réunis en cellule de crise) sans qu'il y ait eu de délibération de prise conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, à la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Toutefois, le nouveau Conseil Municipal doit en être informé lors de sa première réunion.

Dates des prochains conseils municipaux et commissions :

Date du prochain conseil **le mardi 2 juin à 18h**, salle des fêtes :

- 1) Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.
- 2) Mise en place des commissions obligatoires et facultatives, désignation de différents délégués :
 - Commission d'Appel d'Offres : préparation et suivi des marchés publics.
 - Commission des finances : programmation budgétaire, financements, suivi des engagements, communication.
 - Commission culture et vie sociale : vie associative, manifestations festives et commémoratives, aides et accompagnement social.

- Commission travaux et patrimoine : maintenance des locaux, entretien courant, espaces verts et fleurissement, éclairage public.
- Commission urbanisme : gestion des documents d'urbanisme, gestion de la voirie, sécurité et plan de sauvegarde.
- Commission communication : bulletin municipal, site Internet.
- Attribution des délégations à différents organismes : SDIAU (Service d'instruction des autorisations d'urbanisme du Conseil Départemental), L.P Jean Durroux, SDE 09 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège), Parc Naturel Régional Ariège-Pyrénées, SIEMACOF (Syndicat Intercommunal d'Economie Montagnarde de l'Ancien Consulat de Foix), Syndicat Mixte pour la création et la gestion des aires de grands passages, CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- Désignation des correspondants : défense, intempéries, sécurité routière, délégué des élus au CNAS

3) Création d'emplois saisonniers

Réunions de la commission des finances les jeudis 11 et 18 juin.

Date conseil vote du budget **le lundi 29 juin à 18h**, salle des fêtes.